



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

ARRÊTÉ N° DGAGPSMS-2025-007

Fixant le montant de la dotation versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Chalosse Tursan

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil départemental n°A-1/1 du 10 avril 2025 ;

VU les crédits inscrits au Budget Départemental ;

VU l'Appel à projets 2025 Soutien au développement de l'apprentissage dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) landais lancé le 14 avril 2025 ;

CONSIDERANT la demande présentée par le CIAS Chalosse Tursan ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le cadre de la feuille de route Attractivité des métiers de l'accompagnement portée par le Conseil départemental des Landes, une dotation de 10 066,30 € (dix mille six cent soixante-six euros et trente centimes) est attribuée au CIAS Chalosse Tursan, situé 1 rue Bellocq, 40500 SAINT SEVER, pour le recrutement d'un aide-soignant au sein de l'EHPAD l'Estèle, 132 avenue du Maréchal Leclerc 40700 HAGETMAU.

ARTICLE 2 : Cette dotation sera versée en deux fois :

- 60% après signature du contrat d'apprentissage et transmission de celui-ci, soit 6 039,78 € ;
- 40% à la fin du contrat d'apprentissage sur présentation des justificatifs de fin de contrat soit 4 026,52 €.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Grands Projets Sociaux et Médico-Sociaux et Madame la payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le
04 JUIL. 2025

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental